

Réduire la précarité dans la Fonction publique, pour la FA-FP c'est inlassablement OUI !

Développer le recours au contrat tel que voulu par le gouvernement, c'est éternellement NON !

Dans le cadre de la réunion « Développer et améliorer le recours au contrat » qui est l'un des quatre axes du projet du gouvernement « Refonder le contrat social « contre » les agent.e.s », ses représentant.e.s ont repris le « non-dialogue » avec les organisations syndicales. La suite de ces réunions à ce propos s'est tenue le mercredi 19 septembre 2018.

Amar Ammour et Pascal Kessler représentaient la **FA-FP**.

Dans le cadre de ce moment d'information (puisque définitivement, l'on ne peut plus qualifier ces moments « d'échanges » !) de la DGAFP sur cette thématique, la **FA-FP** a fait le constat :

- qu'il est d'ores et déjà possible de recruter en CDI ; malgré la suppression de la condition d'effectivité des services, elle n'est quasiment jamais proposée sur des postes peu ou pas qualifiés
- qu'il est clair que l'on nous pousse à négocier une professionnalisation du recrutement, des grilles, un avancement, donc un statut *bis* qui viendra à terme supplanter le statut actuel des fonctionnaires
- qu'il est question de renforcer une nouvelle fois la précarité dans la Fonction publique. La **FA** continuera de s'opposer avec détermination à cette dégradation annoncée de la qualité du service public ainsi qu'à la fragilisation du statut.

En conclusion, la **FA** tient à rappeler qu'elle n'est pas favorable au développement du contrat dans la Fonction publique, et en conséquence au développement de la rupture conventionnelle. La **FA** considère que le statut permet déjà de répondre amplement aux attentes développées dans cette thématique. Le statut de la Fonction publique offre la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins d'évolution au fil du temps.

La **FA** a fait part de quelques propositions qui ont retenu l'attention de la DGAFP :

- **généraliser à tou.te.s les contractuel.le.s, le cumul de reprise d'ancienneté public et privé** lors de la réussite au concours qui est déjà appliqué pour certains statuts
- **assurer la possibilité actuelle de titularisation des personnels RQTH**, reconnus en qualité de travailleurs handicapés, sous contrat.
- **assurer un contrôle effectif de légalité des contrats** dans les trois versants de la Fonction publique.

**Autonome, progressiste, solidaire,
à la FA un autre syndicalisme est possible !**